



TransAqua.ca
 SEPTEMBRE 2017 Volume 1 - N° 1



Le Projet de mise à niveau et de modernisation est entamé!

Le Projet de mise à niveau et de modernisation de l'usine de traitement des eaux usées de TransAqua est entamé. La préparation pour les clarificateurs primaires et l'installation des 90 mètres de conduite de débordement sont en cours. De plus, nous procédons à l'installation d'un système informatisé de gestion de l'entretien et à la formation du personnel clé. La réalisation de la phase 1 : le traitement préliminaire et de la phase 2 : contrat pour la construction du traitement primaire a été attribuée à Pomerleau pour la somme de 12 500 000 \$ avant la TVH. Ces travaux commenceront en septembre avec comme date d'achèvement substantiel le 31 mars 2018. Cette phase du Projet devrait être complétée dans les délais et selon le budget prévu! La mise à niveau et la modernisation du bâtiment administratif devraient être complétées par la fin 2017.



Le dépliant de TransAqua sur les choses à faire et à ne pas faire pour protéger les égouts

TransAqua a réalisé un outil éducatif pour aider le public à mieux comprendre quels articles vont dans les égouts et lesquels n'y vont pas! Visitez le www.transaqua.ca pour consulter le dépliant et pour vous inscrire afin de recevoir des mises à jour de TransAqua.

Apprenez-en plus sur TransAqua en visitant les réseaux sociaux

TransAqua publie des messages informatifs hebdomadaires pour aider le public à mieux comprendre ses activités et pour donner des mises à jour. Visitez-nous sur Facebook, Twitter et LinkedIn.

Photos par Shawn Lee

Patricia Casas – Certifiée opératrice de réseaux d'aqueduc et d'égouts de classe 4!

Patricia a atteint la certification la plus élevée d'opératrice de réseaux d'aqueduc et d'égouts au Canada! En 2021, à l'achèvement de la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées, ces dernières seront désignées des installations de classe 4. La vision progressive et le travail acharné de Patricia font en sorte que TransAqua répondra déjà aux exigences en matière de certification des opérateurs du nouvel Agrément d'exploitation.



